

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF582

présenté par

M. Balanant, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	9 646 535	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	9 646 535
TOTAUX	9 646 535	9 646 535
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger la baisse des crédits de 10 m€ en faveur de l'éducation artistique et culturelle en 2025.

Alors que les crédits à destination du Pass Culture sont maintenus, l'effort budgétaire est principalement supporté par l'éducation artistique et culturelle et la participation de tous à la vie culturelle

Nous considérons que ces crédits supplémentaires sont d'autant plus importants que les indicateurs du bleu budgétaire sont à contre sens des objectifs du 100 % du EAC et de la participation de tous à la vie culturelle :

- la part des élèves en primaire et collège se voyant proposer une action d'EAC est en baisse de 5 % par rapport à 2024,
- la part de ces crédits dirigée vers les territoires prioritaires est en baisse de 2 % par rapport à 2024.

Ainsi, cet amendement propose de rétablir les 10 m€ en moins pour l'éducation artistique et culturelle.

Afin de respecter les exigences budgétaires, cet amendement :

- abonde de 9 646 535 € en AE et CP, l'action 02 du programme n° 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- diminue de 9 646 535 € en AE et CP, l'action 07 – Fonctions de soutien du ministère du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture (hors titre 2)